



26 / COHÉSION - TERRITOIRES

Soutien aux commerces et à l'artisanat

**OB
JEC
TIFS**

**Renforcer
la compétitivité
des entreprises
du commerce
et de l'artisanat
en leur permettant
de continuer leurs
investissements
immatériels ou à faible
valeur de gage
et en renforçant
leur accompagnement**

**Redynamiser
les territoires
et les centres-villes**

Description de la mesure

Un soutien est apporté au financement de l'exploitation des foncières commerciales notamment mises en place par la Banque des Territoires. Cette mesure permet de redynamiser des centres de villes moyennes avec la rénovation de 6 000 cellules commerciales proposées à des loyers modérés.

Les entreprises du commerce et de l'artisanat bénéficient des autres mesures du plan de relance mises en place pour l'ensemble des TPE, comme par exemple la massification de l'offre de « prêts croissance » ou les accompagnements destinés aux entrepreneurs situés dans une zone fragile ou souhaitant engager un processus de transition énergétique.



Pilote : État



Financement national 2020-2021 :
150 M €



Partenaires : Banque des territoires, chambre régionale de commerce et d'artisanat, chambre régionale de commerce et d'industrie, collectivités territoriales, élus



Calendrier : mise en œuvre en 2021



Démarches

En attente des instructions nationales.

INFORMATIONS

- Cellule d'information aux entreprises : hdf.continuite-eco@direccte.gouv.fr ou 03 59 75 01 00
- Place des entreprises : <https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr>